

Affaire suivie par
Mme Stéphanie CORDIER,
Mme Isabelle KRUPA
Infirmières scolaires

Téléphone
01 34 97 92 10
Télécopie
01 34 97 92 15

Adresse postale
Lycée polyvalent
Camille Claudel
20 rue de la Lyre
78711 Mantes-la-Ville

Site du lycée
[http://www.lyc-metiers-
mantes.ac-versailles.fr/](http://www.lyc-metiers-mantes.ac-versailles.fr/)

Obligations vaccinales année scolaire 2018-2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa (votre) formation professionnelle, votre enfant (vous) devra (ez) effectuer des périodes de formation en milieu professionnel.

A ce titre, votre médecin traitant devra établir un certificat médical précisant le (votre) statut immunitaire conformément aux textes relatifs à la formation suivie.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Certains vaccins sont obligatoires et seront exigés par certains lieux de stage, pour les formations professionnelles de la filière « Services aux personnes » : baccalauréat professionnel ASSP, CAP accompagnant éducatif petite enfance. Vous devrez fournir des preuves d'immunisation contre l'hépatite B.
- En cas de non vaccination, la poursuite d'études dans certaines filières pourra être compromise
- En cas de contre-indication médicale à une(des) vaccinations, l'avis du médecin scolaire sera requis.

Vous remerciant par avance,

Cordialement,

L'équipe de direction et de santé